



# Guide aux parents



Année scolaire 2018-2019



# Horaire des élèves

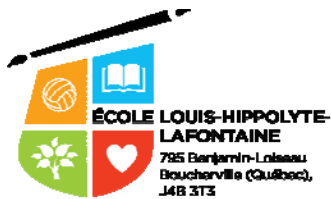
2018-2019

		Précolaire	Primaire
Avant-midi	Surveillance sur la cour	8h15 à 8h25	
	Entrée des élèves	8h25	8h25
	Récréation	-	10h32 à 10h47
	Sortie des élèves	11h32	11h50

Dîner

		Précolaire	Primaire
Après-midi	Surveillance sur la cour	13h10 à 13h15	
	Entrée des élèves	13h15	13h15
	Récréation	-	14h22 à 14h37
	Sortie des élèves	15h	15h40

Pour la plus grande sécurité de vos enfants, nous demandons votre collaboration en envoyant vos enfants aux heures de surveillance indiquées ci-dessus.



Coordonnées de l'école  
Tél. : 450-655-5288

Télécopieur : 450-655-7240

Courriel : [Louis-h-lafontaine@csp.qc.ca](mailto:Louis-h-lafontaine@csp.qc.ca)

Site : <http://lhl.csp.qc.ca>

## Absences prévues d'un élève

- Absences prévues: lorsque vous prévoyez l'absence de votre enfant, il serait souhaitable de faire parvenir, la veille, un billet au titulaire lui expliquant le motif de l'absence.
- Absences non prévues: il est **TRÈS IMPORTANT** que le parent téléphone à l'école, le matin, pour nous informer de l'absence de leur enfant au numéro (450) 655-5288 poste 1 en laissant un message ainsi qu'au service de garde poste 6.
- Dans tous les autres cas, l'école communiquera avec le parent de l'élève absent. Cette procédure nous assure en tout temps que l'élève est présent à l'école ou chez lui en toute sécurité.
- Vacances-famille : si des parents choisissent que leur enfant soit absent pour vivre des vacances en famille, l'école n'a pas à se donner des obligations face à leur choix. Les enseignants(es) n'ont pas à fournir du travail à l'enfant pour ses vacances et ils n'ont pas, non plus, au retour de l'enfant, à faire de récupération, reprise d'examens, etc.

## Retard d'un élève

- Retards prévus : procédure identique à « Absences prévues ».
- Retards occasionnels : l'enfant se dirige vers le secrétariat pour venir chercher sa carte d'absence. Il remet un billet de retard signé par le parent expliquant la raison de son retard.
- Retards chroniques : pour éviter les retards répétés de certains élèves, l'école communique par téléphone ou par courrier avec les parents afin que ces derniers prennent les moyens pour assurer la présence de leur enfant aux heures régulières de classe. Rappelons que la fréquentation scolaire est obligatoire selon la Loi de l'instruction publique.

## Présence des parents dans l'école

Depuis quelques années, l'équipe école ainsi que les parents membres du Conseil d'établissement ont travaillé sur le dossier de la sécurité dans l'école. Ainsi nous vous demandons de respecter les règles ci-dessous :

- Tout visiteur devra se présenter dans le vestibule de l'entrée principale, pendant les heures de cours (8h15 à 15h40), et sonner sur le bouton qui se trouve à gauche des portes intérieures.
- Une caméra et un interphone sont installés afin que nous puissions identifier la personne. Si la secrétaire le demande, la personne devra s'identifier à l'interphone qui est situé à même la sonnette.
- Nous demandons aux parents bénévoles qui circulent dans l'école, de se procurer une cocarde (au secrétariat) permettant de les identifier.
- Les parents qui viennent chercher leurs enfants le midi et le soir, devront les attendre **dans la cour d'école**. Au son de la cloche, les enfants iront les rejoindre à l'extérieur.
- Pour ce qui est du service de garde**, les portes seront débarrées dès 7h le matin pour permettre aux parents d'aller reconduire leurs enfants. À partir de 8h00, les enfants doivent se diriger dans la cour d'école. Dès 15h40 les parents doivent se présenter à l'accueil (entrée de l'école) pour faire appeler leurs enfants.

## Départs hâtifs de l'école

- ☞ Si votre enfant doit quitter plus tôt pour une raison ou une autre, veuillez toujours avertir son titulaire par écrit (agenda ou autre). L'enfant demeurera à l'école jusqu'à votre arrivée.
- ☞ D'autre part, avant de retourner un enfant à la maison (à cause de maladie, accident, etc.), nous communiquerons toujours avec vous par téléphone afin de nous assurer de la présence d'une personne responsable pour le recevoir ou venir le chercher.

## Rencontre avec le personnel enseignant et la direction de l'école

Pour rencontrer toute personne travaillant dans l'école (direction, personnel enseignant, spécialistes, service de garde et autres...), nous vous invitons à prendre un rendez-vous afin d'éviter des attentes ou des déplacements inutiles.

Pour faciliter les communications entre les parents et l'école, le secrétariat est doté d'un répondeur téléphonique. Vous pourrez donc nous laisser un message en tout temps en dehors des heures d'ouverture. Numéro à composer : 450 655-5288 poste 1 secrétariat - poste 6 service de garde.

## Courrier et informations

De façon générale, quand nous devons vous envoyer des documents, nous utiliserons le courriel.

Vous pouvez également naviguer sur notre site internet (<http://lhl.csp.qc.ca>) ainsi que sur le site de la commission scolaire ([www.csp.qc.ca](http://www.csp.qc.ca)). Vous aurez ainsi accès à différentes informations concernant l'école.

Chaque mois, vous recevrez par courriel le feuillet *Au fil des mois*. Il s'agit d'un outil de communication école-famille très important et nous vous invitons à le lire.

## Situation d'urgence

En situation d'urgence, il est possible que l'école soit dans l'impossibilité de garder les élèves en raison d'un bris de chauffage, d'une panne d'électricité, etc. Au moment de la fermeture de l'école, nous retournons les élèves à la maison ou à l'endroit spécifié sur le formulaire complété en début d'année avec un message écrit vous expliquant la situation.

Nous vous demandons de bien indiquer à votre enfant (ainsi que sur le formulaire rempli en début d'année) où il doit se rendre si vous êtes à l'extérieur du foyer advenant une situation d'urgence à l'école.

Les élèves qui ne savent pas où se rendre sont gardés à l'école ou au service de garde. Nous communiquerons avec les parents afin qu'ils viennent chercher leurs enfants, le plus rapidement possible. Si nous devons évacuer l'école rapidement, nous avons une entente avec la Paroisse St-Sébastien qui accueillera les élèves et le personnel de l'école. L'église St-Sébastien se trouve tout juste à l'arrière de notre école.

## **Urgence - Intempéries**

Les écoles de la Commission scolaire des Patriotes seront fermées lorsque le service du transport des élèves sera interrompu pour des raisons climatiques. Cette information vous sera transmise dès 6h30 du matin via les stations de télévision, de radio et sur le site de la Commission scolaire des Patriotes.

Lorsque les écoles sont fermées pour une urgence-intempéries les élèves sont en congé pour toute la journée. Le service de garde est également fermé.

## **Médicaments**

De façon générale, il ne relève pas de la responsabilité du personnel de l'école de voir à la prise de médicaments par des élèves.

Dans certains cas, il peut être possible d'assurer l'administration de médicaments prescrits par un médecin. Cependant les parents doivent compléter au préalable le formulaire « Administration de médicaments ». Ce formulaire est disponible au secrétariat de l'école ou au service de garde. Le médicament doit toujours nous parvenir dans un contenant remis par le pharmacien avec identification du nom de l'enfant et de la posologie.

Note : Aucun aliment qui pourrait contenir des arachides n'est admis dans l'école (ex. : barres tendres, mélange santé, etc.). Les fruits, les légumes et le fromage sont les collations acceptées à l'école.

En cas de maladie infectieuse, pédiculose ou toute autre maladie à risque, veuillez prévenir le secrétariat de l'école.

## **Objets personnels et objets perdus**

Il relève de votre responsabilité d'assumer les pertes, bris, vols et vandalismes d'objets personnels, apportés à l'école par votre enfant, y compris la bicyclette, patins à roues alignées, jeux, mini-hockey, etc. Les clés et bijoux trouvés aux abords de l'école sont toujours remis au secrétariat.

Les vêtements perdus sont déposés dans le corridor du gymnase. Pour faciliter la distribution des vêtements perdus nous vous invitons à bien identifier les vêtements de votre enfant.






## **Assurances**

Si vous souhaitez avoir une protection particulière en cas d'accident pour vos enfants, il vous appartient de faire vos démarches auprès d'institutions bancaires, de votre courtier ou autres. Avant de vous engager avec une compagnie, vérifiez toujours si vos assurances personnelles ou collectives ne couvrent pas déjà cet aspect. Des dépliants seront disponibles à l'école en début d'année.

## Bibliothèque

Tous les élèves de l'école ont accès à la bibliothèque et ils peuvent régulièrement emprunter des livres pour une durée de deux (2) semaines. Nous avons toujours besoin de parents bénévoles pour le fonctionnement de la bibliothèque. Vous pouvez donner votre nom auprès de l'enseignant(e) de votre enfant ou en communiquant avec le secrétariat de l'école.

Si l'élève ne remet pas le livre une semaine après la date prévue, des procédures seront prises afin de retrouver le livre:

-  Un avis de retard est remis à l'élève.
-  Si le livre n'est pas de retour après avoir reçu ce premier avis, il y aura une facture aux parents et un paiement est demandé dans les dix jours suivants.
-  Si le livre remis est brisé il y aura une facture aux parents et le paiement est demandé dans les dix jours suivants\*.
-  2<sup>e</sup> avis aux parents : un paiement est demandé dans les dix jours suivants.
-  Après ce délai, le cas sera soumis au Service des ressources financières à la commission scolaire qui appliquera la politique relative à la perception des créances.

Si le livre est retrouvé après son paiement, ledit livre sera donné à l'élève puisque nous aurons déjà procédé à son remplacement.

\* L'élève ne peut emprunter d'autres livres tant qu'il n'y a pas eu règlement de la facture.

## Frais exigibles en cas de bris ou perte de biens prêtés à l'élève par l'école

Des frais seront exigibles en cas de bris, détérioration ou perte de biens prêtés à l'élève par l'école (ex. : manuels scolaires, matériel informatique, pupitre, chaise, ballon, etc.) selon la valeur de remplacement du bien.

Le non-paiement de frais pour des biens ou services pour lesquels des frais sont exigibles pourra amener l'interruption de service (service non obligatoire).

## Autobus scolaire

Votre collaboration est indispensable pour s'assurer que votre enfant respecte le point d'embarquement et celui de débarquement. C'est une question de sécurité pour éviter qu'un trop grand nombre d'élèves se retrouve au même endroit. Il est strictement interdit aux élèves de changer d'autobus en tout temps sans autorisation de la commission scolaire.

## **Comportement de l'enfant à bord de l'autobus**

Lorsqu'un rapport disciplinaire est émis par un chauffeur d'autobus au sujet d'une infraction aux règles de sécurité, voici la procédure suivie par l'école :

- 1<sup>er</sup> avis : Rencontre de l'enfant par la direction pour échanger au sujet de l'infraction. L'enfant est avisé que ses parents seront informés du manquement par une lettre.
- 2<sup>e</sup> avis : Rencontre de l'enfant par la direction. Envoi d'une deuxième lettre aux parents les informant des deux avis et du retrait du droit au transport si un autre rapport disciplinaire était émis.
- 3<sup>e</sup> avis : Rencontre de l'enfant par la direction. Envoi d'une lettre aux parents les avisant du retrait du droit au transport pour une période pouvant aller d'une à 5 journées.

La réception d'un 4<sup>e</sup> rapport disciplinaire pourrait signifier le retrait définitif de son droit au transport scolaire.

## POUX DE TÊTE (PÉDICULOSE)

### INFORMATIONS TRANSMISES À TITRE PRÉVENTIF

#### QU'EST-CE QUE C'EST?

- ne causent pas toujours de démangeaisons;
- se retrouvent souvent chez les enfants qui fréquentent le milieu scolaire ou le milieu de garde particulièrement au retour des vacances;
- s'attaquent à tout le monde, les riches comme les pauvres;
- aiment autant les cheveux propres que les cheveux sales;
- se nourrissent de sang humain;
- résistent aux shampoings ordinaires mais sont facilement tués par un traitement spécial contre les poux;
- ne transmettent pas de maladies;
- ne vivent pas sur les animaux domestiques.

#### QU'EST-CE QU'UN POU?

- c'est un minuscule insecte grisâtre;
- vit environ 30 jours, près de la racine des cheveux et parfois sur les sourcils et dans la barbe;
- pond de 6 à 8 œufs (lentes) par jour;
- ne saute pas et ne vole pas.

#### QU'EST-CE QU'UNELENTE?

- s'accroche à la tige des cheveux
- est difficile à enlever.

##### *Les lentes vivantes:*

- sont des œufs de couleur blanc grisâtre qui ressemblent à des pellicules gonflées, luisantes et translucides;
- se retrouvent le plus souvent à moins de 1 cm du cuir chevelu

##### *Les lentes mortes:*

- sont plus blanches et desséchées;
- se retrouvent surtout à plus de 1 cm du cuir chevelu.

*Une pellicule, une poussière ou une saleté qui s'enlève facilement n'est pas une lente.*

#### COMMENT ON ATTRAPE DES POUX DE TÊTE?

- Les poux passent facilement d'une tête à l'autre s'il y a contact entre les cheveux, par exemple au moment d'une accolade.
- Les poux de tête ne s'attrapent pas facilement au contact d'objets personnels tels que les chapeaux, les peignes, les brosses à cheveux, les taies d'oreiller, ni par contact avec les dossiers de divans, les draps, les tapis, les lunettes, etc.

#### COMMENT SAVOIR SI ON A DES POUX OU DES LENTES?

Par un examen de la tête, de préférence avec un peigne fin destiné à cet usage, que l'on peut se procurer à la pharmacie pour quelques dollars.

#### *Quand?*

- Au moins une fois par semaine, au moment d'un lavage régulier des cheveux, surtout au retour de vacances des enfants.
- À tous les jours, s'il y a présence de poux dans l'entourage.
- Dès qu'il y a démangeaison du cuir chevelu.

#### *Comment?*

- Placer la tête sous un bon éclairage (une loupe peut aider à les trouver).
- Rechercher les poux et les lentes, surtout derrière les oreilles et à la nuque.

#### *Pour les cheveux courts:*

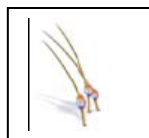
Il est préférable de passer le peigne fin à partir de la nuque vers le dessus de la tête, en grattant le cuir chevelu et en le glissant de la racine à la pointe des cheveux, et ce, tout autour de la tête.

#### *Pour les cheveux longs:*

Séparer les cheveux mèche par mèche, passer le peigne fin en grattant le cuir chevelu et en le glissant de la racine à la pointe des cheveux, et ce, tout autour de la tête.

Après chaque coup de peigne, vérifier la présence de poux ou de lentes sur le peigne fin.

Se laver les mains après chaque examen.



#### COMMENT PRÉVENIR?

Garder les cheveux longs attachés.  
Rappeler aux enfants: d'éviter de se

coller la tête contre celle des autres;

- de placer tuque, casquette et foulard dans la manche de leur manteau.

Examiner régulièrement la tête des enfants. Il n'existe pas de traitement de prévention. Seuls un dépistage et un traitement des personnes atteintes peuvent prévenir la propagation des poux de tête.



## COMMENT TRAITER?

- Appliquer le plus tôt possible un traitement contre les poux.
- Aviser immédiatement l'école, le service de garde et les personnes ayant été en contact étroit avec la personne infestée.
- Votre enfant peut retourner dans son groupe immédiatement après la première application du traitement.
- Examiner la tête de toutes les personnes dans votre famille.
- Traiter seulement les personnes qui ont des poux ou des lentes vivantes. Le traitement est plus efficace lorsque toutes les personnes ayant des poux sont traitées en même temps (la même journée).

## AVEC QUOI?

1<sup>er</sup> choix: Nix 1% ou Kwellada-P 1%. Attention, non recommandé pour les enfants de moins de 2 ans, les femmes enceintes ou celles qui allaitent.

2<sup>e</sup> choix: R&C ou Pronto.

Pour l'application, veuillez suivre les recommandations du fabricant.

Pour permettre une meilleure efficacité du médicament contre les poux:

- ne pas utiliser un shampoing "2 dans 1" ou un revitalisant avant l'application du produit;
- ne pas laver les cheveux pour 48 heures après l'application du produit;
- ne pas utiliser de produit à base de vinaigre;
- d'autres produits contre les poux sont offerts sur le marché, cependant leur efficacité n'a pas été démontrée par des études publiées.

## FRÉQUENCE D'APPLICATION:

Le traitement consiste en deux applications du même produit, la deuxième étant de 7 à 10 jours après la première, même si on ne voit plus de poux vivants et lentes viables dans la chevelure.

Si des poux vivants (il faut être sûr afin d'éviter un surtraitement) sont observés 48 heures après la première application du produit, il est recommandé de refaire un traitement aussitôt en utilisant un autre produit de composition différente parmi ceux qui sont mentionnés ci-haut.

Consulter un professionnel de la santé pour tout doute sur l'efficacité du traitement.

## PROCÉDURE POUR ENLEVER LES LENTES:

Si vous recevez un avis de l'école ou du service de garde vous demandant d'enlever les lentes, voici la procédure à suivre:

- Appliquer une serviette humide sur le cuir chevelu pendant au moins 30 minutes; cela permettra de décoller les lentes plus facilement.
- Passer le peigne fin (peigne spécial pour les poux) dans chaque mèche de cheveux;

*Pour les cheveux courts:*

- gratter délicatement le cuir chevelu et glisser le peigne de la racine vers la pointe.
- *Pour les cheveux longs:*
- prendre une mèche de cheveux d'environ 2 cm de largeur. Utiliser le peigne fin à rebrousse-poil (en direction du cuir chevelu) avant de passer le peigne fin normalement (de la racine vers le bout). Les mèches de cheveux peuvent être divisées avec des pinces à cheveux ou des élastiques que l'on jettera après usage.
- Tremper le peigne fin dans l'eau chaude après chaque coup de peigne.
- Pour enlever une lente qui résiste au peigne fin, on peut utiliser les ongles ou une pince à sourcils, en la faisant glisser le long du cheveu.

## NETTOYAGE DES OBJETS PERSONNELS:

Le risque de transmission par des objets personnels est minime, mais si vous recevez un avis de l'école ou du service de garde, procédez de la façon suivante:

Traitement des effets personnels (literie, peignes, brosses à cheveux, chapeaux, casquettes, autres accessoires) régulièrement utilisés par la personne infestée, selon une des méthodes suivantes:

- Faire tremper ces effets personnels dans un shampoing contre les poux (non dilué) pendant 5 à 10 minutes OU
- Faire tremper ces effets personnels dans l'eau chaude (environ 65° C ou 150°F) pendant 5 à 10 minutes OU
- Mettre les vêtements dans la sècheuse au réglage chaud pendant 20 minutes OU
- Faire nettoyer les vêtements à sec OU
- Entreposer ces effets personnels pendant 10 jours dans un sac de plastique.

Il est fortement déconseillé de vaporiser des insecticides dans la maison, sur les meubles ou sur les autres objets de l'environnement. Cette mesure est inefficace pour le contrôle des poux de tête. De plus, elle peut représenter un risque important pour la santé des personnes et des animaux exposés de cette façon à un produit potentiellement toxique.

Les infirmières en santé scolaire

Source: Dépliant "Poux, poux, poux" du MSSS

Site internet: [www.msss.gouv.qc.ca](http://www.msss.gouv.qc.ca) (cliquer sur *documentation* puis sur *publication*)

H:\sec5\scolaire\PÉDICULOSE OU POUX DE TÊTE.doc